Image not found or type unknown

licenciement solde tout compte

Par **herrade**, le **26/04/2012** à **15:05**

bonjour j'ai mon mari qui est licencier economiquement depuis le lundi 16 avril 2012 a ce jour nous avons eu tous les papier qu'il fallait certificat de travail,attestation pole emploi,conge payes btp,fiche de paie ,certificat de travail et recapitulatif du calcul licenciement qui s'eleve a 5600 euros jusque là tres bien sauf que sa patronne ne peut pas le payer car elle n'a pas d'argent elle dit qu'elle nous fera un virement tous les mois a ce jour mon mari n'a rien signé et ne signera rien je suis ecoeurée car j'ai appeler les prud'hommes qui m'ont dit je cite "qu'elle n'avait pas le droit de proceder ainsi mais que nous avions plus interer a accepter cette demarche car si nous entamions une procedure cela prendrais de 2 a 3 mois et en plus serait a notre charge les 35 euros d'ouverture de dossier " je suis estomaquer comprenait que il reste 2 ouvriers actuellement dans l'entreprise de celle ci et qu'elle nous a fait depuis 1 an 960 euros de frais bancaire pour des pelevements refuser car les salaires n'etait jamais virer a la bonne date et que le mois dernier elle s'est permis de faire un cheque en bois de 1200 euros pourquoi ferais je ce cadeau a cette femme qui n'a aucun savoir vivre car elle sait que nous avons un credit immobilier sur le dos ainsi que 2 enfants en bas ages cela fesait 10 ans que mon mari etait la bas je voit en faite encore une fois que comme l'entreprise et en redressement judiciaire depuis 2 ans cette femme a tout les droits ,alors qu'elle devrait faire une liquidation totale de son activite car elle doit payer ces fournisseurs dette + de 10 000 euros ainsi que 10 000 euros qu'elle a emprunter a un ouvrier depuis 1 ans a qui elle n'a pas encore rembourser 1 centimes j'ai peur que mon mari finalement n'ai rien car cette personne et une menteuse elle ne fera jamais les virements j'en suis pratiquement sur et pourquoi ce plier a ces volonter alors qu'elle a licencier mon mari aidez moi car j'ai l'impression que je suis incomprise quand j'en ai parler avec les prud'hommes ainsi que la direction du droit de travail j'attend vos reponses cordialement.

Par **P.M.**, le **26/04/2012** à **17:21**

Bonjour,
Puisque l'entreprise est en redressement judiciaire, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'administrateur judiciaire...

Par **herrade**, le **27/04/2012** à **07:15**

merci pour l'information
cdt.

Par **herrade**, le **27/04/2012** à **09:51**

ou puis je m'adresser pour savoir qui et son administrateur judiciaire cdt

Par **P.M.**, le **27/04/2012** à **18:27**

Bonjour,
Il est curieux que vous n'en ayez jamais eu connaissance et normalement un Représentant des Salariés a dû être désigné mais vous pourriez touver l'information gratuitement par ce site ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés